

Société de transport de Lévis

États financiers
Au 31 décembre 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Société de transport de Lévis

ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État des résultats	1
État de la situation financière	2
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5
Annexe - Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	24
Annexe – Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	25
Annexe - Excédent accumulé	26
Annexe - Endettement total net à long terme	28
Autres renseignements	
Annexe - Transport régulier - revenus	29
Annexe - Transport régulier - charges	30
Annexe - Transport adapté	33

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la
Société de transport de Lévis,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS** (Société), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Afin de soutenir le maintien des services de transport collectif, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1646-2023 octroyant le versement d'une aide financière à la Société. À la suite de la directive du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la Société a comptabilisé un paiement de transfert alors qu'aucune convention d'aide financière n'avait été signée à la date des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. En conséquence, les débiteurs, l'excédent accumulé et les revenus de transferts sont surévalués de 2 800 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 19, et 25 à 29, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) accumulé, la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales et l'établissement de l'endettement total net à long terme. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point - Restriction quant à la diffusion et à l'utilisation

Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider la Société et les responsables de la gouvernance à répondre à leurs besoins en matière de reddition d'informations financières. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil de la Société et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 3 avril 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A125052

Société de transport de Lévis

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Transport régulier (annexe)	27 717 270 \$	47 820 560 \$	30 772 556 \$
Transport adapté (annexe)	3 354 830	3 962 828	3 309 050
Revenus d'investissement	14 609 000	704 622	296 461
	45 681 100	52 488 010	34 378 067
Charges			
Transport régulier (annexe)	31 371 611	51 331 513	33 830 580
Transport adapté (annexe)	3 797 830	3 962 828	3 266 055
	35 169 441	55 294 341	37 096 635
Excédent (déficit) de l'exercice	10 511 659 \$	(2 806 331)	(2 718 568)
Solde déjà établi		43 311 558	49 509 982
Retraitement des exercices antérieurs		-	(3 479 856)
Solde retraité		43 311 558	46 030 126
Excédent accumulé, fin de l'exercice		40 505 227 \$	43 311 558 \$

Société de transport de Lévis

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2023

2022

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 149 445 \$	7 278 848 \$
Débiteurs (note 4)	3 602 810	2 427 682
Subventions à recevoir (note 5)	33 211 681	15 732 390
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 10)	3 400	-
	39 967 336	25 438 920

PASSIFS

Emprunts temporaires (note 6)	2 290 388	1 959 214
Créditeurs et frais courus (note 7)	32 648 013	7 079 107
Revenus reportés (note 8)	101 126	7 148 337
Dette à long terme (note 9)	15 452 106	20 705 221
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 10)	-	45 600
	50 491 633	36 937 479

Dette nette	(10 524 297)	(11 498 559)
-------------	---------------------	---------------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 11)	50 105 005	53 965 826
Stocks de fournitures, pièces et accessoires	573 731	565 133
Autres actifs non financiers (note 12)	350 788	279 158
	51 029 524	54 810 117

Excédent accumulé (note 13)	40 505 227 \$	43 311 558 \$
-----------------------------	----------------------	----------------------

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)

DROITS CONTRACTUELS (note 15)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Société de transport de Lévis

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)

Exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Excédent (déficit) de l'exercice	10 511 659 \$	(2 806 331)\$	(2 718 568)\$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	(20 645 000)	(2 070 139)	(1 594 958)
Produit de cession	16 000	1 420	347 099
Amortissement	5 308 000	5 930 960	5 463 066
Perte (gain) sur cession	(16 000)	(1 420)	42 023
	(15 337 000)	3 860 821	4 257 230
Variation des stocks de fournitures, pièces et accessoires	-	(8 598)	(91 959)
Variation des autres actifs non financiers	-	(71 630)	(3 875)
	-	(80 228)	(95 834)
Variation de la dette nette	(4 825 341)\$	974 262	1 442 828
Dette nette, début de l'exercice		(11 498 559)	(12 941 387)
Dette nette, fin de l'exercice		(10 524 297)\$	(11 498 559)\$

Société de transport de Lévis

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Déficit de l'exercice	(2 806 331)\$	(2 718 568)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 930 960	5 463 066
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	(1 420)	42 023
	3 123 209	2 786 521
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs et subventions à recevoir	(18 654 419)	478 871
Créditeurs et frais courus	24 970 227	2 265 732
Revenus reportés	(7 047 211)	969 179
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs	(49 000)	18 200
Stocks de fournitures, pièces et accessoires	(8 598)	(91 959)
Autres actifs non financiers	(71 630)	(3 875)
	2 262 578	6 422 669

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Acquisition	(1 471 460)	(1 863 422)
Produit de cession	1 420	347 099
	(1 470 040)	(1 516 323)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Émission de dettes à long terme	4 039 400	2 800 000
Remboursement de la dette à long terme	(9 308 300)	(7 050 100)
Variation nette des emprunts temporaires	331 174	947 867
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	15 785	35 955
	(4 921 941)	(3 266 278)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(4 129 403) 1 640 068

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

7 278 848 5 638 780

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

3 149 445 \$ 7 278 848 \$

ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et frais courus	752 160 \$	153 481 \$
---	------------	------------

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Société est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages 25 et 26, la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages 19, 27 et 28 et l'endettement total net à long terme présenté à la page 29.

Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de revenus et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, les réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse, des dépôts en circulation, du découvert bancaire, des chèques en circulation et des placements temporaires ayant une échéance de trois mois ou moins.

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers qui sont capitalisés jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction ou d'amélioration. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Périodes
Infrastructures	40 ans
Bâtiments	40 ans
Véhicules	5 ans, 10 ans et 16 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	10 ans

Stocks

Les stocks de fournitures, pièces et accessoires sont évalués au coût, le coût étant déterminé selon la formule du coût moyen pondéré.

Éléments incorporels

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Revenus

Les revenus de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans un poste de revenus reportés qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les revenus de quotes-parts découlent d'un montant établi par le conseil de la Ville de Lévis lors de l'adoption du budget annuel de la Société.

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services sont rendus.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Société est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées. Ce régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées puisque la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour pouvoir appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Les régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auxquels participe la Société sans en être le promoteur, sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Régimes de retraite à prestations déterminées

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (Loi). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023, selon la méthode de la valeur liée au marché sur une période de cinq ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à prestations déterminées

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement en charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir aux fins de taxation.

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges, à l'exception de l'amortissement, comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Société a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par la Société et amorti selon la durée indiquée ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
 - pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la Société bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Société bénéficiera des services acquis.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais de financement

Les frais de financement relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du financement obtenu.

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Mise en application du chapitre SP 3280 du Manuel de CPA Canada

À compter du présent exercice, la Société a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Société comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Société qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Société doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Société à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Mise en application des chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201 du Manuel de CPA Canada

Au cours de l'exercice, la Société a adopté les exigences des chapitres SP 3450, Instruments financiers, SP 3041, Placements de portefeuille, SP 2601, Conversion des devises et SP 1201, Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Mise en application des chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201 du Manuel de CPA Canada

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers de la Société portent principalement sur sa dette à long terme ainsi que sur les éléments de ses résultats, gains et pertes de réévaluation en découlant.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective et n'ont eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers.

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Laissez-passer et autres	599 541 \$	1 342 640 \$
Organismes municipaux	2 486 920	500 193
Taxe sur les carburants	123 481	110 629
Taxes à la consommation	392 868	474 220
	3 602 810 \$	2 427 682 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2023	2022
Gouvernement du Québec		
Montant affecté au remboursement de la dette à long terme	5 242 635 \$	8 704 698 \$
Développement du transport collectif		
Maintien et développement des services	2 773 063	2 379 035
Optimisation des services	496 017	-
Fonds d'immatriculation	348 838	410 539
Transport adapté	270 502	1 060 945
Service de la dette	32 907	43 160
Soutien à la relance du transport collectif	2 800 000	-
Mesures prioritaires	10 941 365	1 357 595
Système de préemption des feux de circulation	1 296 404	628 957
Système d'aide à l'exploitation	158 584	158 584
Bureau des superviseurs	19 234	19 234
Véhicules électriques et autres	13 357	13 357
Autres projets d'investissement	99 781	99 781
	24 492 687	14 875 885
Gouvernement du Canada		
Mesures prioritaires	8 718 994	856 505
	33 211 681 \$	15 732 390 \$

Dans le cadre de programmes de subvention, le gouvernement du Québec a confirmé sa participation financière qui sera versée sur la base d'un service de la dette d'une durée de dix ans. Les encaissements à recevoir relatifs aux intérêts portent sur des obligations et billets ayant des taux d'intérêt variant de 0,8 % à 4,677 % et échéant de 2024 à 2028.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée, au montant de 7 000 000 \$, pour les opérations courantes, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,35 %, renouvelable annuellement. Elle dispose aussi d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 1 888 800 \$ pour un projet d'investissement, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %. Elle dispose également de sept emprunts à terme autorisés, aux montants variant de 2 500 000 \$ à 44 600 000 \$ pour un total de 165 600 000 \$, pour les projets d'investissement, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,35 % et échéant de novembre 2024 à juillet 2027.

De plus, la Société est autorisée à effectuer, d'ici le 31 décembre 2024, des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 43 021 014 \$, auxquels s'ajoutent les intérêts, pour financer temporairement la part subventionnée de ses projets d'investissement prévus au Plan d'immobilisations en transport collectif 2023-2028 approuvé par le Conseil du Trésor pour les années 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que ceux prévus au Plan d'investissement 2023-2028 de la SOFIL et enfin, pour assurer temporairement le financement à l'échéance, et si requis, du solde en capital des emprunts à long terme contractés auprès de Financement-Québec.

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fournisseurs	23 739 531 \$	4 164 151 \$
Salaires et avantages sociaux	2 496 225	2 619 570
Dépôts et retenues de garantie	196 854	157 562
Intérêts courus	105 764	118 368
Taxes de ventes	11 033	19 456
Subvention à rembourser - Programme d'aide d'urgence (note 19)	6 098 606	-
	32 648 013 \$	7 079 107 \$

8. REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
Subventions		
Programme d'aide d'urgence	- \$	7 044 344 \$
Autres	14 222	28 587
Laissez-passer	86 904	75 406
	101 126 \$	7 148 337 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Billets et obligations		
Échus	- \$	6 181 000 \$
2,15 %, remboursable par versements annuels, échéant le 13 juin 2024	1 390 000	2 081 000
2,15 %, remboursable par versements annuels, échéant le 10 octobre 2024	1 869 000	2 974 000
1,1 % à 1,2 %, remboursable par versements annuels, échéant le 9 juillet 2025	2 978 000	3 378 000
0,8 % à 1,15 %, remboursable par versements annuels, échéant le 4 février 2026	976 900	1 293 200
0,9 % à 1,35 %, remboursable par versements annuels, échéant le 5 juillet 2026	1 831 000	2 118 000
4,2 % à 4,3 %, remboursable par versements annuels, échéant le 7 septembre 2027	2 472 000	2 800 000
4 % à 4,5 %, remboursable par versements annuels, échéant le 31 mai 2028	2 443 000	-
4,677 %, remboursable par versements annuels, échéant le 13 octobre 2028	299 400	-
5,4 % à 5,6 %, remboursable par versements annuels, échéant le 2 novembre 2028	1 297 000	-
	15 556 300	20 825 200
Frais reportés liés à la dette à long terme	(104 194)	(119 979)
	15 452 106 \$	20 705 221 \$

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :

	2023	2022
Montant des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	5 242 635 \$	8 704 698 \$
Montant à la charge de la Ville de Lévis	10 313 665	12 120 502
	15 556 300 \$	20 825 200 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices, incluant les refinancements, sont les suivants :

2024 -	5 018 180 \$
2025 -	3 966 080 \$
2026 -	2 374 080 \$
2027 -	1 839 480 \$
2028 -	2 358 480 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) du régime à prestations déterminées capitalisé	3 400\$	(45 600)\$
Charge de l'exercice		
Régime à prestations déterminées capitalisé	235 300 \$	295 500 \$
Régimes à cotisations déterminées	525 814	505 530
Régime de retraite des élus municipaux	8 712	8 512
	769 826 \$	809 542 \$

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis, dont l'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée le 31 décembre 2022, est un régime contributif de type salaire final moyen. La rente annuelle d'un participant est égale à 2 % de son salaire final moyen de cinq ans moins 0,7 % du salaire final moyen, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles de ces mêmes années. Le Régime prévoit également des prestations en cas de décès et de cessation d'emploi.

Conciliation de l'actif (du passif) au titre des avantages sociaux futurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Passif au début de l'exercice	(45 600)\$	(27 400)\$
Charge de l'exercice	(235 300)	(295 500)
Cotisations versées par l'employeur	284 300	277 300
Actif (passif) à la fin de l'exercice	3 400 \$	(45 600)\$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation

	2023	2022
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	6 096 300 \$	5 393 100 \$
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(6 096 300)	(5 393 100)
Situation actuarielle nette	-	-
Gains (pertes) actuariels non amortis	3 400	(45 600)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	3 400 \$	(45 600)\$

Charge de l'exercice

	2023	2022
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	514 200 \$	562 000 \$
Cotisations salariales des employés	(279 100)	(272 000)
Amortissement des pertes actuarielles	235 100	290 000
	1 500	4 200
Charge de l'exercice excluant les intérêts	236 600	294 200
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	309 200	240 900
Rendement espéré des actifs	(310 500)	(239 600)
Charge (revenu) d'intérêts nette	(1 300)	1 300
Charge de l'exercice	235 300 \$	295 500 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Informations complémentaires

	2023	2022
Rendement réel des actifs pour l'exercice	298 200 \$	161 300 \$
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	(310 500)	(239 600)
Perte de l'exercice sur le rendement des actifs	(12 300)\$	(78 300)\$
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	(38 200)\$	114 200 \$
Prestations versées au cours de l'exercice	158 400 \$	65 300 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	5 923 800 \$	4 994 600 \$
DMERCA du nouveau volet (moyenne pondérée, s'il y a lieu)	13 ans	13 ans
DMERCA de l'ancien volet (moyenne pondérée, s'il y a lieu)	13 ans	13 ans

Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation

Taux d'actualisation (fin d'exercice)	5,30 %	5,55 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	5,55 %	4,80 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3,15 %	3,15 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2,00 %	2,00 %

Régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs

Les employés de garage participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime complémentaire de retraite du Syndicat national des employés de garage du Québec inc. Les employés cotisent au régime à un taux de 5,5 % et l'employeur y contribue à un taux de 10,5 % du salaire régulier. Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs, la Société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Les chauffeurs participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime de retraite des employés municipaux du Québec. Les employés cotisent au régime à un taux de 6,765 % et l'employeur y contribue à un taux de 6,785 % du salaire régulier, incluant la cotisation au fonds de stabilisation. Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs, la Société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Les employés de bureau syndiqués participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ. Les employés cotisent au régime à un taux de 4 % et l'employeur y contribue à un taux de 8 % du salaire régulier. Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs, la Société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite des élus municipaux

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) est un régime à prestations déterminées géré en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux. Les élus participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas de la Société. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ce régime est un régime à employeurs multiples administré par Retraite Québec, qui ne comporte pas de comptes distincts, la Société comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par la Société correspond aux contributions devant être versées par la Société pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Infrastructures	8 129 434 \$	1 652 533 \$	6 476 901 \$
Bâtiments	24 034 747	9 480 167	14 554 580
Véhicules	54 993 650	37 689 401	17 304 249
Ameublement et équipement de bureau	2 124 299	1 559 026	565 273
Machinerie, outillage et équipement	11 312 831	8 590 287	2 722 544
Terrains	4 112 114	-	4 112 114
	104 707 075	58 971 414	45 735 661
Immobilisations en cours	4 369 344	-	4 369 344
	109 076 419 \$	58 971 414 \$	50 105 005 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2022		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Infrastructures	8 129 434 \$	1 536 294 \$	6 593 140 \$
Bâtiments	23 311 158	8 888 343	14 422 815
Véhicules	55 038 199	33 780 837	21 257 362
Ameublement et équipement de bureau	1 974 878	1 403 593	571 285
Machinerie, outillage et équipement	11 247 388	7 588 937	3 658 451
Terrains	4 112 114	-	4 112 114
	103 813 171	53 198 004	50 615 167
Immobilisations en cours	3 350 659	-	3 350 659
	107 163 830 \$	53 198 004 \$	53 965 826 \$

12. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS

	2023	2022
Frais payés d'avance	350 788 \$	279 158 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

13. EXCÉDENT ACCUMULÉ (ANNEXE)

	2023	2022
Excédent de fonctionnement non affecté		
Transport régulier	614 370 \$	-
Transport adapté	1 166 854	723 854
	1 781 224	723 854
Excédent de fonctionnement affecté		
Exercice suivant	-	1 190 000
Déficit éventuel - carburant, pièces et autres	634 767	502 137
Produit de cession affecté au service de dette	-	341 099
	634 767	2 033 236
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	55 178	51 713
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP)		
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Frais d'émission de la dette à long terme	(61 602)	(81 226)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	51 859	68 115
	(9 743)	(13 111)
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	133 422	379 972
Investissements à financer	(1 942 563)	(1 790 656)
	(1 809 141)	(1 410 684)
Investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs	39 852 942	41 926 550
	40 505 227 \$	43 311 558 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a signé un contrat de transport en commun échéant en décembre 2028. Les versements minimums relatifs à ce contrat totalisent 13 136 149 \$ et se répartissent comme suit :

2024 -	2 524 221 \$
2025 -	2 574 706 \$
2026 -	2 626 200 \$
2027 -	2 678 724 \$
2028 -	2 732 298 \$

De plus, la Société a signé des contrats de transport adapté échéant de mars 2026 à décembre 2030. Les versements minimums relatifs à ces contrats totalisent 15 759 970 \$ et se répartissent comme suit :

2024 -	2 304 268 \$
2025 -	2 373 396 \$
2026 -	2 318 292 \$
2027 -	2 094 836 \$
2028 -	2 157 681 \$
2029 -	2 222 412 \$
2030 -	2 289 085 \$

Les versements relatifs à divers contrats de location, d'entretien et d'autres services échéant de 2024 à 2027 totalisent 2 030 613 \$ et se répartissent comme suit :

2024 -	1 014 189 \$
2025 -	497 854 \$
2026 -	335 233 \$
2027 -	183 337 \$

15. DROITS CONTRACTUELS

Conformément aux modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC), le gouvernement du Québec offre une aide financière de 13 291 333 \$ à la Société afin de compenser les pertes de revenus et de subventions subies par rapport aux revenus budgétés en 2020 et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19 pour la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, des revenus de transfert pour un montant total de 7 192 727 \$ ont été inscrits aux états financiers.

En vertu de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, un financement a été approuvé pour le projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis pour un montant maximal de 25 553 345 \$. Conformément au décret 1074-2023 du 21 juin 2023, la Ministre des Transports et de la Mobilité durable est autorisée à verser à la Société de transport de Lévis, au cours des exercices 2023 à 2027, une subvention maximale de 71 830 000 \$, en plus de la contribution financière du gouvernement du Canada de 25 553 345 \$, sous forme de paiements au comptant. Au 31 décembre 2023, des revenus de transfert pour un montant total de 19 660 358 \$ ont été inscrits aux états financiers.

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

15. DROITS CONTRACTUELS (suite)

De plus, la Société a conclu une convention d'exploitation publicitaire des abribus et des autobus échéant le 31 décembre 2024. En vertu de cette convention, une redevance annuelle doit être versée à la Société, basée sur un pourcentage des revenus publicitaires, mais soumise à un minimum garanti.

En mars 2019, la Société a signé une entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), l'Université Laval (Université) et ses associations étudiantes concernant le laissez-passer universitaire permettant un accès illimité aux services de transport des deux réseaux pour les étudiants à temps plein. En vertu de cette entente, l'Université s'est engagée à percevoir des étudiants assujettis un montant de 30 \$, 33 \$ et 36 \$ par mois pour les années universitaires respectives de 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, suivi d'une indexation annuelle de 2 % pour les années subséquentes. La répartition des sommes entre la Société et le RTC est déterminée en fonction des dernières adresses de résidence permanente des étudiants, soit celles déclarées dans la région administrative de Chaudière-Appalaches pour la Société. Cette entente est en vigueur pour une durée de dix ans.

16. OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Au cours de l'exercice 2023, la Société a reçu une contribution de la Ville de Lévis au montant de 13 573 496 \$ (2022 - 13 273 496 \$) à titre de quote-part.

De plus, la Ville a facturé des dépenses à la Société relativement au projet d'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture pour un montant de 19 296 859 \$ (2022 - 1 365 818 \$). Les sommes dues à la Ville concernant ce projet s'élèvent à 21 797 484 \$ (2022 - 2 500 625 \$) au 31 décembre 2023 et sont incluses au poste des créditeurs et frais courus.

Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

17. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'organisme municipal.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de taux d'intérêt. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Société sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie et aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation).

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes à la consommation est réduit, puisque la Société évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque les débiteurs sont principalement à recevoir d'organismes municipaux, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Moins de 30 jours	2 246 728 \$	1 251 666 \$
De 30 à 60 jours	97 847 \$	392 905 \$
Plus de 60 jours	741 193 \$	178 042 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2023</u>				
	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 à 3 ans</u>	<u>4 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts temporaires	2 290 388 \$	-	-	-	2 290 388 \$
Créditeurs et frais courus	26 432 610	-	-	-	26 432 610
Intérêts courus à payer	105 764	-	-	-	105 764
Dette à long terme	5 018 180	6 340 160	4 197 960	-	15 556 300
	33 846 942 \$	6 340 160 \$	4 197 960 \$	-	44 385 062 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

	31 décembre 2022				
	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	1 959 214 \$	- \$	- \$	- \$	1 959 214 \$
Créditeurs et frais courus	6 941 283	-	-	-	6 941 283
Intérêts courus à payer	118 368	-	-	-	118 368
Dette à long terme	9 308 300	8 176 600	3 340 300	-	20 825 200
	18 327 165 \$	8 176 600 \$	3 340 300 \$	- \$	29 844 065 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La Société est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	31 décembre 2023		
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 149 445 \$	-	3 149 445 \$
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	- \$	2 290 388	2 290 388 \$
Dette à long terme	15 556 300 \$	-	15 556 300 \$

Société de transport de Lévis

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

	31 décembre 2022		
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 278 848 \$	-	7 278 848 \$
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	- \$	1 959 214	1 959 214 \$
Dette à long terme	20 825 200 \$	-	20 825 200 \$

De plus, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

19. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

La pandémie a eu et continue d'avoir des répercussions majeures sur le transport collectif des usagers. Bien que la Société ait réussi à récupérer la presque totalité de l'achalandage pré-pandémique, l'exercice 2023 s'est tout de même soldé par des pertes de revenus par rapport au budget 2020.

Afin d'atténuer ces impacts financiers, le ministère des Transports et de la Mobilité durable offre une aide financière exceptionnelle par le biais de son Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) afin de pallier aux pertes de revenus tarifaires et de subventions à l'exploitation et aux dépenses supplémentaires résultant de la pandémie pour les années 2020 à 2023. Pour l'exercice 2023, conformément aux modalités de ce programme d'aide, des revenus de subventions pour un montant total de 975 871 \$ (2022 - 1 343 256 \$) ont été constatés aux états financiers afin de couvrir les pertes de revenus des usagers et de subventions à l'exploitation reliées aux opérations de transport régulier. Quant au transport adapté, aucune subvention relative au PAUTC n'a été constatée en 2023 puisqu'il n'y a eu aucune perte de revenus par rapport au budget 2020.

Dans le cadre du PAUTC, la Société a encaissé, au cours de l'exercice 2023, des montants de transfert de 29 056 \$ (2022 - 2 235 329 \$) et de 1 077 \$ (2022 - 82 853 \$) pour le transport régulier et le transport adapté, respectivement. Le montant de l'aide financière non utilisé au 31 décembre 2023 est présenté dans les créditeurs et frais courus pour un total de 6 098 606 \$ qui se répartit comme suit : 5 623 566 \$ pour le transport régulier et 475 040 \$ pour le transport adapté.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres divulgués à des fins de comparaison dans les états financiers ont été reclassés suivant la présentation des états financiers de l'exercice courant.

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Transport régulier (annexe)	27 717 270 \$	47 820 560 \$	30 772 556 \$
Transport adapté (annexe)	3 354 830	3 962 828	3 309 050
	31 072 100	51 783 388	34 081 606
Charges			
Transport régulier (annexe)	31 371 611	51 331 513	33 830 580
Transport adapté (annexe)	3 797 830	3 962 828	3 266 055
	35 169 441	55 294 341	37 096 635
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(4 097 341)	(3 510 953)	(3 015 029)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles			
Amortissement	5 308 000	5 930 960	5 463 066
Produit de cession	16 000	1 420	347 099
Perte (gain) sur cession	(16 000)	(1 420)	42 023
	5 308 000	5 930 960	5 852 188
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	210 763	11 247	20 072
Remboursement de la dette à long terme	(2 385 016)	(2 743 462)	(2 590 933)
	(2 174 253)	(2 732 215)	(2 570 861)
Affectations			
Activités d'investissement	(50 000)	(45 147)	(59 505)
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté			
Transport régulier	747 000	341 099	(171 922)
Transport adapté	443 000	-	-
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Financement des activités de fonctionnement	(176 406)	16 256	8 124
	963 594	312 208	(223 303)
	4 097 341	3 510 953	3 058 024
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	- \$	42 995 \$
Transport régulier	- \$	- \$	- \$
Transport adapté	-	-	42 995
	- \$	- \$	42 995 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réal 2023	Réal 2022
Revenus d'investissement			
Transferts	14 609 000 \$	704 622 \$	287 843 \$
Autres revenus			
Contribution d'Hydro-Québec	-	-	8 618
	14 609 000	704 622	296 461
Conciliation à des fins fiscales			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Infrastructures	(518 000)	(11 952)	1 037 790
Bâtiments	(3 399 000)	(493 108)	(964 854)
Véhicules	(14 248 000)	(217 353)	(66 113)
Ameublement et équipement de bureau	(100 000)	(149 421)	(401 640)
Machinerie, outillage et équipement	(2 380 000)	(1 198 305)	(1 200 141)
	(20 645 000)	(2 070 139)	(1 594 958)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	5 986 000	925 378	1 570 775
Affectations			
Activités de fonctionnement	50 000	45 147	59 505
	(14 609 000)	(1 099 614)	35 322
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	(394 992)\$	331 783 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Transport régulier	Transport adapté	2023	2022
Excédent de fonctionnement non affecté				
Solde au début de l'exercice	- \$	723 854 \$	723 854 \$	1 738 229 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-	42 995
Virement de l'excédent de fonctionnement affecté	614 370	443 000	1 057 370	(1 057 370)
Solde à la fin de l'exercice	614 370 \$	1 166 854 \$	1 781 224 \$	723 854 \$
Excédent de fonctionnement affecté				
Solde au début de l'exercice	1 590 236 \$	443 000 \$	2 033 236 \$	803 944 \$
Virement à l'excédent de fonctionnement non affecté	(614 370)	(443 000)	(1 057 370)	1 057 370
Affectation des (aux) activités de fonctionnement	(341 099)	-	(341 099)	171 922
Solde à la fin de l'exercice	634 767 \$	- \$	634 767 \$	2 033 236 \$
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés				
Solde au début de l'exercice			51 713 \$	51 509 \$
Virement du financement des investissements en cours			3 465	204
Solde à la fin de l'exercice			55 178 \$	51 713 \$
Répartition				
Règlement no 104			642 \$	642 \$
Règlement no 126			1 686	1 686
Règlement no 137			2 529	2 529
Règlement no 138			35 842	35 842
Règlement no 139			204	204
Règlement no 143			3 465	-
Règlement no 144			8 886	8 886
Règlement no 155			1 924	1 924
			55 178 \$	51 713 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir				
Solde au début de l'exercice			(13 111)\$	(11 773)\$
Affectation aux activités de fonctionnement			(16 256)	(8 124)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			(11 247)	(20 072)
Remboursement de la dette à long terme liée aux activités de fonctionnement			30 871	26 858
Solde à la fin de l'exercice			(9 743)\$	(13 111)\$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	(1 410 684)\$	(1 742 263)\$
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	(394 992)	331 783
Virement aux soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	(3 465)	(204)
Solde à la fin de l'exercice	(1 809 141)\$	(1 410 684)\$
Investissement net dans les immobilisations corporelles et autres actifs		
Immobilisations corporelles	50 105 005 \$	53 965 826 \$
Dette à long terme	(15 452 106)	(20 705 221)
Frais reportés liés à la dette à long terme	(104 194)	(119 979)
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	5 242 635	8 704 698
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	61 602	81 226
	(10 252 063)	(12 039 276)
	39 852 942 \$	41 926 550 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

Dette à long terme (note 9)	15 556 300 \$	20 825 200 \$
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	1 942 563	1 790 656
Déduire		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	5 242 635	8 704 698
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	133 422	379 972
	5 376 057	9 084 670
Endettement total net à long terme	12 122 806 \$	13 531 186 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - REVENUS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Transport régulier			
Revenus			
Revenus des usagers			
Cartes - adultes	665 433 \$	732 629 \$	655 877 \$
Cartes - privilèges et étudiants	4 154 958	3 847 917	3 786 928
Cartes à tarif réduit et supports	1 453 600	1 490 841	1 249 976
Cartes métropolitaines	614 550	557 705	496 064
Revenus en espèces	1 148 000	1 045 033	1 031 492
	8 036 541	7 674 125	7 220 337
Revenus - tarifs spéciaux			
Voyages spéciaux	14 000	13 374	12 611
Revenus complémentaires au transport			
Publicité	275 000	291 135	275 748
Revenus non reliés au transport			
Intérêts	50 000	272 418	130 338
Location d'un terrain	2 000	1 183	1 617
Autres	2 500	37 213	285 851
	54 500	310 814	417 806
Subventions gouvernementales			
Contributions des automobilistes au transport en commun	1 870 018	1 624 934	1 711 495
Fonds d'immatriculation - compensation MTMD	1 300 000	-	1 300 000
Développement du transport collectif			
Maintien et développement des services	2 305 708	1 623 036	2 379 035
Optimisation des services	-	496 017	578 770
Programme d'aide d'urgence - Covid-19 (note 19)	488 515	975 871	1 343 256
Soutien à la relance du transport collectif	-	2 229 904	-
Intérêts sur obligations et billets	253 330	183 577	244 636
Compensation du MTMD - titre de transport métropolitain	79 500	70 543	72 621
Mesures prioritaires	-	17 446 258	2 214 100
	6 297 071	24 650 140	9 843 913
Contributions municipales			
Contribution de la Ville de Lévis	12 690 779	12 690 779	12 410 295
Contribution d'une autre municipalité	253 879	248 553	236 969
Compensation de la CMQ - titre de transport métropolitain	79 500	70 543	72 621
	13 024 158	13 009 875	12 719 885
Autres revenus			
Ville de Lévis - Mesures prioritaires	-	1 869 677	324 279
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	16 000	1 420	(42 023)
	16 000	1 871 097	282 256
	27 717 270 \$	47 820 560 \$	30 772 556 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - CHARGES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réal 2023	Réal 2022
Transport régulier (suite)			
Charges			
Salaires des chauffeurs	6 846 634 \$	6 721 322 \$	6 522 349 \$
Salaires - autres			
Conseil d'administration	89 116	92 902	90 211
Service de l'exploitation	934 899	1 019 355	917 427
Service administratif	1 566 282	1 577 287	1 494 675
Service de l'entretien	1 785 920	1 690 290	1 551 574
	4 376 217	4 379 834	4 053 887
Avantages sociaux			
Chauffeurs	1 574 726	1 634 470	1 534 572
Conseil d'administration	18 352	19 096	18 311
Service de l'exploitation	247 203	229 458	243 064
Service administratif	371 163	373 687	375 285
Service de l'entretien	493 087	513 914	427 823
	2 704 531	2 770 625	2 599 055
Honoraires et contrats			
Contrat de transport	3 013 285	2 972 731	3 526 933
Service de rabattement par taxi	409 594	362 508	400 154
Honoraires professionnels	367 861	518 068	342 602
Frais de gestion - système Opus	37 370	26 877	32 675
Graphisme et conception	10 499	16 994	8 683
Site Internet	24 708	25 714	13 854
Cotisations	62 321	92 493	59 701
Service de la paie et autres frais bancaires	32 552	30 749	29 230
Frais transactionnels et d'administration Opus	124 065	106 359	83 913
Transport de valeurs	6 011	6 385	5 974
Formation	34 053	13 553	15 056
	4 122 319	4 172 431	4 518 775
Montants à reporter	18 049 701 \$	18 044 212 \$	17 694 066 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - CHARGES (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Transport régulier (suite)			
Charges (suite)			
Montants reportés	18 049 701 \$	18 044 212 \$	17 694 066 \$
Matériel et fournitures			
Carburant	3 139 330	2 794 116	3 285 465
Pièces	1 101 844	1 358 047	1 120 110
Pneus	161 989	148 123	134 139
Huile, graisse, antigel et urée	82 242	82 832	75 192
Remorquage et autres	18 373	14 626	15 804
Petit outillage	6 299	2 553	6 344
Entretien et réparations			
Terrains	48 343	45 872	41 256
Stationnements incitatifs	125 515	109 798	138 470
Bâtisses	167 368	253 797	184 669
Atribus	98 329	96 072	68 072
Équipement de garage et véhicules de service	40 420	52 981	48 594
Équipement de l'exploitation	29 921	94 333	15 675
Systèmes d'aide à l'exploitation	297 184	374 236	216 281
Équipement informatique et Opus	277 732	347 231	523 643
Fournitures Opus	59 187	52 776	51 855
Papeterie et fournitures de bureau	19 948	21 834	19 096
Frais d'impression	62 468	54 080	54 498
Uniformes	65 618	64 785	147 389
Fournitures de garage et sanitaires	69 713	64 733	64 281
Mesures sanitaires - COVID-19	-	-	34 554
	5 871 823	6 032 825	6 245 387
Location			
Terrains - stationnements incitatifs	164 287	198 480	142 615
Uniformes et équipement de garage	16 172	15 082	13 886
Équipement de l'exploitation	26 159	40 815	31 864
Équipement de bureau	5 026	4 953	4 933
	211 644	259 330	193 298
Services publics			
Électricité et chauffage	267 739	248 179	246 122
Télécommunications	81 723	82 779	75 436
	349 462	330 958	321 558
Montants à reporter	24 482 630 \$	24 667 325 \$	24 454 309 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT RÉGULIER - CHARGES (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Transport régulier (suite)			
Charges (suite)			
Montants reportés	24 482 630 \$	24 667 325 \$	24 454 309 \$
Taxes - Assurances - Permis - Immatriculation			
Taxes	174 495	172 838	138 092
Assurances	260 646	276 785	233 314
Immatriculation	287 700	282 652	280 633
Permis - radios	10 410	10 546	9 951
	733 251	742 821	661 990
Dépenses diverses			
Déplacements et représentation	39 921	32 820	33 369
Publicité	89 739	91 922	77 220
Commissions sur ventes de laissez-passer	45 985	47 910	47 726
Autres	12 284	2 529	4 652
Réserve pour imprévus	10 000	-	-
	197 929	175 181	162 967
Frais financiers			
Intérêts sur la dette à long terme	570 497	445 491	480 553
Amortissement des frais d'escompte reportés	65 304	55 100	67 175
Intérêts sur emprunts temporaires	2 000	-	841
Intérêts - avantages sociaux futurs	12 000	(1 300)	1 300
	649 801	499 291	549 869
Contributions à la Ville de Lévis - Mesures prioritaires	-	19 315 935	2 538 379
Amortissement des immobilisations corporelles	5 308 000	5 930 960	5 463 066
	31 371 611 \$	51 331 513 \$	33 830 580 \$

Société de transport de Lévis

ANNEXE - TRANSPORT ADAPTÉ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Subventions gouvernementales			
Subvention au transport adapté	2 050 607 \$	2 068 776 \$	2 059 986 \$
Programme d'aide d'urgence	5 658	-	-
Soutien à la relance du transport collectif	-	570 096	-
Contributions municipales			
Contribution de la Ville de Lévis	882 717	882 717	863 201
Contribution d'une autre municipalité	96 848	96 848	94 027
Revenus des usagers	319 000	344 391	291 836
	3 354 830 \$	3 962 828 \$	3 309 050 \$
Charges			
Contrats de transport	3 065 867 \$	3 157 094 \$	2 622 546 \$
Salaires	412 480	466 279	387 486
Avantages sociaux	109 626	118 379	95 205
Honoraires de répartition	2 100	-	16 572
Formation	3 885	-	3 217
Entretien et réparations	171 568	201 082	124 547
Uniformes	4 200	-	-
Cartes et guide des usagers	4 200	2 433	3 558
Services d'appels externes	15 643	12 583	8 621
Papeterie et fournitures de bureau	7 500	4 314	3 257
Déplacements et représentation	761	664	1 046
	3 797 830 \$	3 962 828 \$	3 266 055 \$